



LISTE FOURNITURES SCOLAIRES PETITE SECTION

Le jour de la rentrée, merci d'apporter :

-**2 photos** – 1 photo d'identité, portrait récent, et 1 photo au format standard 10x15, qui montre votre enfant faisant une activité-plaisir.

-**1 boîte de mouchoirs en papier.**

-**La fiche d'informations PS** téléchargeable sur le site de l'école «onglet vie de l'école, page « accueil PS »

-**Un sac à dos** (cartable) qui pourra contenir une pochette (20x25 cm), un doudou, une gourde et un possible goûter.

-**Une tenue de rechange complète** (des pieds à la tête) qui restera au porte-manteau de votre enfant.

-**Le doudou.** Il est bienvenu à l'école. De préférence de petite taille pour faciliter le rangement en classe. Si cela est possible, prévoyez un doudou pour l'école (le double de celui de la maison ou différent), il pourra rester dormir avec le doudou de la maitresse. Merci de noter dessus le prénom de votre enfant, cela évitera de nombreuses déconvenues.

La tétine est autorisée uniquement pour la sieste, elle restera dans le sac de couchage (prévoir un attache-tétine).

-**Un sac de couchage en coton matelassé** de dimensions 1,20m x 0,60 sur lequel seront fixés 4 élastiques (30 cm de long sur 5 cm de large). L'APEL, une des 3 associations de parents de l'école, vous fera une proposition pour acheter ce « fameux » sac de couchage.

-**Une gourde d'eau** solide (plutôt qu'esthétique) que l'enfant utilisera sans l'aide de l'adulte.
(votre enfant saurait-il dévisser le bouchon de sa gourde seul ?)

De manière générale,

- Afin de faciliter son **autonomie**, veillez à habiller votre enfant avec des vêtements et des chaussures faciles à enfiler et à retirer.
- Les enfants qui fréquentent la garderie du soir devront avoir **un goûter dans leur sac à dos**. Nous vous invitons à réfléchir dès à présent à **un goûter responsable** : nutritionnellement et écologiquement.
- Toute **allergie** est à signaler dès le début de l'année. Une Procédure d'Accueil Individualisé sera alors à mettre en place avec la directrice de l'école.
- **Tout le matériel et toutes les affaires doivent être marqués** au prénom de votre enfant : même les chaussures et les bottes. Cela facilitera les recherches en cas de perte !

Les enseignantes en Petite Section.